



Table de concertation des sans domicile fixe de la Rive-Sud

Table de concertation des sans domicile fixe de la rive-sud (TCSDFRS)

885, rue Ste-Hélène, Longueuil (Québec) J4K 3R7

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
ASSEMBLÉE NATIONALE
MANDAT D'INITIATIVE SUR L'ITINÉRANCE
SEPTEMBRE 2008**

Mémoire rédigé par :

Jean Casaubon, Coordonnateur

Pour informations :

Téléphone : (450) 646-7809

Cellulaire : (514) 777-2931

Courriel : tcsdfl@msn.com

Télécopieur : (450) 646-4522

Table des matières :

1. Présentation de la TSDFRS	2
2. Pour une Politique en itinérance	3
3. Définir l'itinérance sur la Rive-Sud	4
4. Dénombrement difficile	5
5. Urgence d'agir	5
6. En conclusion	7
Bibliographie	8
Annexe I	i
Annexe II	ii

1. Présentation de la Table de Concertation des Sans Domicile Fixe de la Rive-Sud

En septembre 2000, des organismes préoccupés par le phénomène des sans domicile fixe et manifestant de l'intérêt à travailler de concert avec les partenaires du milieu, se sont regroupés pour mettre sur pied la Table de concertation des sans domicile fixe de la Rive-Sud (TCSDFRS).

La concertation amorcée a permis de créer des alliances et des connivences afin d'innover dans les approches et de mieux travailler avec l'ensemble des partenaires dans le respect des spécificités.

MISSION ET OBJECTIFS DE LA TABLE DE CONCERTATION DES SANS DOMICILE FIXE DE LA RIVE-SUD :

- a) La mission de la Table est de regrouper les organismes oeuvrant sous l'un ou l'autre aspect, dans la recherche de solutions à la problématique des personnes itinérantes ou sans domicile fixe;
- b) De défendre et promouvoir les intérêts de ses membres et les représenter;
- c) De maintenir un réseau d'entraide, d'information et de concertation composé d'individus, d'organismes et de regroupements d'organismes afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en difficulté, itinérantes et sans domicile fixe;
- d) De diminuer le phénomène de l'itinérance et contribuer à l'insertion sociale de ces personnes et à l'élimination de la pauvreté;
- e) De permettre l'échange, le développement et le transfert des connaissances et des expertises;
- f) De favoriser la participation et la prise de parole des personnes itinérantes et sans domicile fixe.

Aujourd'hui, la TCSDFRS regroupe dix-huit (18) organismes (voir liste, annexe I) qui travaillent en contact direct avec les personnes sans domicile fixe. À court terme, ses membres sont convaincus qu'il sera possible de poursuivre les réflexions et trouver ensemble des réponses concrètes aux besoins criants de ces personnes démunies.

D'autres actions

Pour ce faire la TCSDFRS favorise l'échange sur les pratiques et le transfert de connaissances et d'expertise par des rencontres, colloques, journées de

réflexions. Ces rencontres formelles et plus suivies entre les individus permettent l'émergence plus rapide de projets de collaboration entre les organismes. Aussi, la TCSDFRS représente ses membres aux plans local, régional et national. Mentionnons, notamment la participation de la TCSDFRS à l'élaboration d'une journée régionale sur l'itinérance en Montérégie en collaboration avec l'Agence de la santé et des services sociaux et Service Canada, « *L'itinérance en Montérégie, une responsabilité à partager en 2007* »

Par ailleurs, la TCSDFRS est non seulement présente mais participe activement au comité régional sur l'itinérance en Montérégie (CRIM) et au Réseau de SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ). Aussi, soulignons l'apport de la TCSDFRS à l'organisation de la Nuit des sans abri depuis les huit (8) dernières années.

Finalement, les travaux de la TCSDFRS permettent d'identifier certaines zones grises dans l'offre de service et favorisent des projets incluant tous les secteurs concernés. Comme exemple, mentionnons que plusieurs organismes ont identifié pour Longueuil le besoin de développer un centre de jour encore inexistant sur la Rive-Sud. Par ailleurs, les membres de la TCSDFRS souhaitent créer un centre de tri et de recyclage permettant l'embauche de personnes en situation ou à risque d'itinérance. Soulignons qu'un tel projet met en action des partenaires de tous les secteurs : organismes communautaires, Centre local de développement (CLD), Centre local d'emploi (CLE), Conférence régionale des élus (CRÉ), Commission scolaire etc.

Mais la réalité nous rattrape. Devant l'éventualité de la non reconduction du programme fédéral d'Initiative de partenariat de lutte contre l'itinérance (IPLI), le seul programme dédié à l'itinérance, la TCSDFRS doit se mobiliser pour défendre 14 de ses organismes membres qui risquent d'être amputés de 27 postes directement dédiés à l'itinérance! Nous y reviendrons plus loin.

2. Pour une politique gouvernementale en itinérance

Pour la TCSDFRS il est primordial que le gouvernement du Québec se dote d'une politique en itinérance. C'est à notre avis le premier pas de la reconnaissance du phénomène. Par exemple, à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, malgré l'existence d'un comité régional sur l'itinérance, l'itinérance comme programme/service ou clientèle n'est pas reconnue. On considère actuellement l'itinérance comme problématique transversale aux programmes/clientèles existants tels que : jeunesse, santé mentale, etc. Le silo itinérance n'existe pas.

Par ailleurs, l'itinérance exige une approche globale et c'est en ce sens que des organismes communautaires et institutionnels se sont donnés un organisme de concertation. La TCSDFRS soutient donc la demande du Réseau de SOLIDARITÉ

Itinérance du Québec (RSIQ) en ce qui a trait à une politique en itinérance afin, notamment, de soutenir financièrement les concertations qui réunissent les acteurs sociaux concernés par l'itinérance, et aussi dans le but de les consolider. Une telle politique devrait favoriser la cohérence entre les programmes/services.

RECOMMANDATION

Nous appelons le gouvernement à se doter d'une Politique globale en itinérance qui interpelle tous les ministères concernés. Cette Politique doit viser à la fois à prévenir et réduire l'itinérance avec la mise en place ou l'amélioration de mesures, programmes ou lois.

3. Définir l'itinérance sur la Rive-Sud, la décrire et la dénombrer

Définitions

Les définitions sont nombreuses (voir les définitions en annexe II) au même titre que l'itinérance qui est complexe. Pour nous, l'itinérance ne se définit pas en terme de problème en soi mais comme la résultante de problèmes sociaux, individuel et institutionnel. Toutefois, les organismes de la Rive-Sud ont adopté une définition qui entend correspondre à cette réalité plurielle vécue au sud de Montréal à savoir :

« Une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance d'un logement stable, sécuritaire et salubre pour les jours à venir, au revenu très faible, avec une accessibilité souvent discriminatoire à son égard de la part des services publics, pouvant vivre des problèmes occasionnant une désorganisation sociale, notamment, de santé mentale, d'alcoolisme et/ou toxicomanie et/ou de jeux compulsifs, ou dépourvue de groupe d'appartenance stable ».

Cette définition décrit différentes réalités avec lesquelles doivent composer les organismes membres de la TCSDFRS :

Les personnes sans logis; les personnes qui n'ont pas la capacité de payer; les jeunes en perte d'encrage familial et/ou social; les femmes victimes de violence; les personnes qui sortent d'institutions; les personnes ayant déjà vécu des épisodes d'itinérance; les personnes en rupture du milieu scolaire, d'emploi ou de conjoint; les personnes présentant des problèmes de santé mentale, de dépendances ou de judiciarisation; les personnes âgées démunies et isolées ainsi que les personnes ayant cumulées un curriculum vitae d'échecs.

L'itinérance a plusieurs visages et nécessite des solutions diversifiées!

4. Dénombrement difficile

Tout en reconnaissant que l'ampleur du phénomène de l'itinérance est en augmentation dans notre région et qu'il pourrait être important de le cerner davantage; nous sommes d'avis qu'un exercice de dénombrement serait complexe et demanderait plusieurs années. En effet, la dernière étude pour évaluer le phénomène de l'itinérance a été réalisée en 1998-1999 mais ne tenait compte que des personnes ayant fréquenté les ressources. Ce qui, à notre avis, donne une lecture très partielle du « portrait » de la réalité. Pour qu'elle soit exhaustive, une étude devrait tenir compte également des personnes qui ne recourent pas aux institutions publiques ou aux organismes communautaires. Elle cernerait la face cachée, invisible de l'itinérance et aussi celle des mal logés, des personnes qui vont chez des amis ou qui dorment dans leur « char »! Le phénomène des « working poors » n'est pas seulement étasunien...

5. Urgence d'agir

Sur la Rive-Sud, les seules statistiques recensées par nos ressources nous suffisent pour comprendre l'ampleur du phénomène des personnes à risque ou en situation d'itinérance. Citons quelques exemples :

-L'ABRI de la Rive-Sud, un refuge d'urgence pour homme a offert 4,842 nuitées à 663 hommes. L'organisme a dû refuser à 1,237 reprises l'accès à ses services;

-La Maison Élisabeth-Bergeron, le seul refuge d'urgence pour femmes sur la Rive-Sud et qui risque de fermer ses portes en mars 2009, a ouvert ses portes pour 1,349 nuitées à 101 femmes mais a dû en refuser 96!

-La CASA Bernard-Hubert, un service d'hébergement a hébergé 107 personnes mais a reçu 863 demandes;

-L'Antre-Temps, une ressource d'hébergement pour jeunes a offert ses services pour 4,108 jours à 131 jeunes, mais a été obligé d'en refuser 161;

-Le Repas du Passant a fournit près de 19,000 repas à prix modique et offert 2,500 dépannages alimentaires dont 336 dépannage d'urgence;

-Maccadam Sud : organisme jeunesse en travail de rue a effectué 5,171 interventions individuelles auprès de 2,042 personnes différentes;

-Le Réseau d'Habitation Chez-Soi, une ressource qui accompagne les personnes ayant des problèmes de santé mentale dans leur recherche de logement a reçu 331 demandes et trouvé 165 logements pour ces personnes;

-La Maison de la Paix, une ressource d'hébergement pour jeunes en difficultés et pour femmes avec enfant(s) recevait 153 différentes personnes cette année

-La Mosaïque, un organisme d'aide et d'entraide a répondu à 3,854 personnes;

-Le Carrefour le Moutier, a développé un service de sentinelles pour prévenir la détresse sociale. L'organisme a formé 43 sentinelles.

-La Maison de Jonathan, a aidé plus de 150 adolescents à raccrocher au milieu scolaire.

Ces quelques exemples et il y en a d'autres, (tous les organismes ne sont pas mentionnés ici) démontrent bien, nous semble-il que, d'une part, les demandes d'aide des personnes en situation ou à risque d'itinérance vont en augmentant, que, d'autre part, les organismes desservant la Rive-Sud ont su s'adapter aux besoins des populations certes en terme de diversité des services et des personnes, mais ne peuvent répondre à la demande faute de financement adéquat et récurrent.

RECOMMANDATION

Nous réclamons du gouvernement du Québec une meilleure reconnaissance des organismes en itinérance et que soit augmenté le soutien financier qu'ils reçoivent pour leur mission d'aide, d'accompagnement, de défense de droit ou participation citoyenne par le biais, notamment, du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). La concertation intersectorielle en itinérance doit également être soutenue sur la Rive-Sud.

Rappelons ici, s'il en est encore besoin, que tous les organismes mentionnés plus haut seront amputés de 27 postes d'intervenants dédiés aux personnes en situation ou à risque d'itinérance au 31 mars 2009 advenant la non reconduction du programme fédéral d'Initiative de partenariat de lutte contre l'itinérance (IPLI). Ces organismes tendent à prévenir et à réduire l'itinérance et démontrent bien la complexité et l'ampleur du phénomène. Ils travaillent en amont et en aval de la « problématique », de la prévention à la « postvention ».

RECOMMANDATION

Par conséquent, nous demandons au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du palier fédéral pour que celui-ci reconduise (au cinq (5) ans) le programme IPLI comme programme généraliste et augmente les budgets qui sont dédiés à la lutte contre l'itinérance. Le RSIQ a estimé à un minimum de 50 millions \$ par année les besoins pour le Québec.

6. En conclusion

La complexité et l'ampleur du phénomène de l'itinérance exigent que les acteurs de tous les secteurs concernés par l'itinérance travaillent de concert évitant les incohérences entre les services, les programmes, les mesures ou les lois. De là l'importance d'une politique en itinérance.

Le partenariat entre les milieux communautaires et institutionnels doit continuer de se développer sur une base égalitaire et en respect de la grande diversité des champs d'intervention que demande la lutte à l'itinérance

Les organismes ont peine à réaliser leurs missions globales fautes de financement adéquat et récurrent et par manque de reconnaissance de leurs actions.

Nous appelons le gouvernement à se doter d'une Politique globale en itinérance qui interpelle tous les ministères concernés. Cette Politique doit viser à la fois à prévenir et réduire l'itinérance avec la mise en place ou l'amélioration de mesures, programmes ou lois.

Nous réclamons du gouvernement du Québec une meilleure reconnaissance des organismes en itinérance et que soit augmenté le soutien financier qu'ils reçoivent pour leur mission d'aide, d'accompagnement, de défense de droit ou participation citoyenne par le biais, notamment, du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). La concertation intersectorielle en itinérance doit également être soutenue sur la Rive-Sud.

Nous demandons au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du palier fédéral pour que celui-ci reconduise le programme IPLI comme programme généraliste et augmente les budgets qui sont dédiés à la lutte contre l'itinérance. Le RSIQ a estimé à un minimum de 50 millions \$ par année les besoins pour le Québec.

Bibliographie

Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie : Plan communautaire en itinérance 2007-2009. Octobre 2007

Québec : Commission des affaires sociales Le phénomène de l'itinérance au Québec. juin 2008

Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec : Pour une Politique en Itinérance. septembre 2006

TCSDFRS : Rapport d'activités 2007-2008 des organismes membres. Septembre 2008

ANNEXE I
LISTE DES MEMBRES DE LA TCSDFRS ET CARACTÉRISTIQUES

ORGANISMES	Femme	Homme	Adolescent	Jeunes adultes	Adultes	Personnes âgées	Alcoolisme Toxicoman	Itinérance	Jeunes contrevena	Pauvreté	Santé Mentale	Café communau	Comptoir vestimentai	Cuisine collective	Dépannage alimentaire	Distributio n bien	Entraide	Hébergeme nt	Insertion à l'emploi	Ligne d'écoute	Logements supervisés	Transport	Transport
L'ANTRE-TEMPS	X	X	X	X				X	X	X							X	X			X		
ABRI de la RIVE-SUD	X	X		X	X		X	X		X	X							X					
Avant-garde en santé mentale	X	X		X	X			X		X	X	X					X						
Bureau de Consultation Jeunesse	X	X	X	X				X	X	X				X				X	X		X		X
Macadam Sud	X	X	X	X	X		X	X		X	X	X			X				X				X
Carrefour Le Moutier	X	X		X	X	X		X		X	X						X			X			
Hébergement La CASA Bernard-Hubert		X		X	X			X				X			X			X	X		X		
Hébergement Maison de la Paix	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X				X	X		X	X		X	X	X
Maison Jonathan	X	X	X	X	X			X	X	X	X							X					
Hébergement L'ENTRE DEUX	X			X	X						X						X	X					
Maison Jacques-Ferron	X	X		X	X						X						X	X		X	X		
Repas du Passant	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		X		X				
La Mosaïque	X	X	X	X	X	X		X		X			X	X	X	X	X		X			X	X
Réseau d'Habitation chez soi	X	X		X	X	X	X	X		X	X					X	X				X		X
ESPOIR SISME	X	X		X	X						X										X		
Office municipale d'Habitation	Données non disponibles																						
Ville de Longueuil	Données non disponibles																						
Service de Police	Données non disponibles																						

ANNEXE II
Définitions de l'itinérance (Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec)

SOURCE	DÉFINITION	ADOPTÉE PAR	CE QUE LA DÉF DÉCRIT
A Cadre de référence MSSS, version soumise à consultation, janvier 2008	Le phénomène de l'itinérance doit être compris en tant que processus qui se traduit par une multiplication de ruptures ou d'impasses propices à la dégradation des liens sociaux et dont l'aboutissement est la rue. C'est pourquoi la compréhension du phénomène nécessite de dépasser l'aspect individuel pour l'inscrire dans sa dimension collective.		L'ITINÉRANCE
B Comité des sans-abri de la Ville de Montréal, 1987	Une personne qui n'a pas d'adresse fixe, qui n'a pas l'assurance d'un logement stable, sécuritaire et salubre pour les jours à venir, au revenu très faible, avec une accessibilité souvent discriminatoire à son égard de la part des services publics, pouvant vivre des problèmes occasionnant une désorganisation sociale, notamment, de santé mentale, d'alcoolisme et/ou toxicomanie et/ou de jeux compulsifs, ou dépourvue de groupe d'appartenances stable ».	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) Drummondville Outaouais Lanaudière Montérégie Trois-Rivières Laurentides Chaudière-Appalaches	LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE
C Plans communautaires IPAC et IPLI de Montréal, 2001, 2003, 2007	<i>Ajout à la définition B</i> « Parmi les caractéristiques sociales les plus souvent remarquées dans la population itinérante, on retrouve l'exclusion, l'instabilité permanente et le cumul des problèmes».	Comité des partenaires IPAC Montréal	L'ITINÉRANCE
D Travaux du RAIHQ, 2005	L'itinérance est non pas « une progression linéaire qui va de l'inclusion sociale vers l'exclusion sociale mais plutôt comme des parcours et des expériences de vie qui vont et viennent entre ces deux pôles »	Regroupement pour l'aide aux itinérantEs de Québec (RAIQ)	L'ITINÉRANCE
E Cadre de référence en itinérance, Agence de Sherbrooke	« L'itinérance désigne l'errance et la rupture sociale qui se manifestent par une difficulté pour une personne de maintenir une stabilité résidentielle et des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. » OU « L'itinérance désigne la difficulté d'une personne à maintenir une stabilité résidentielle et des rapports fonctionnels avec son milieu. Elle présente à la fois les trois caractéristiques suivantes : 1. elle vit des difficultés majeures de stabilité sur le plan du logement; 2. elle a aussi des difficultés à obtenir et/ou à utiliser des services adaptés à sa situation, ce qui se manifeste par une errance d'un service à l'autre; 3. et elle vit en plus des conditions telles que la pauvreté, des problèmes de santé physique et / ou de santé mentale, violence, toxicomanie, etc. »	Table de concertation en itinérance de Sherbrooke	L'ITINÉRANCE + LA PERSONNE

F	Plans communautaires IPLI Outaouais et Lanaudière, 2007	<p>Bien que les hommes adultes demeurent le groupe cible dans le champ de l'itinérance, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à certains groupes de la population dont les besoins doivent être pris en compte en matière de prévention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Personnes démunies en situation de rupture et d'isolement ; 2. Jeunes et femmes en difficulté : victimes de violence familiale, conjugale et décrocheurs ; 3. Personnes âgées isolées et ayant connu des épisodes d'itinérance ; 4. Personnes ayant des problèmes de toxicomanie, de santé mentale ou de judiciarisation ; 5. Personnes ayant reçu leur congé d'une institution ou d'un centre de détention. 	CRIO TAPIL	Les personnes à risque d'itinérance
G	Travaux du comité de travail sur l'itinérance de Saguenay	<p><i>Ajout à la définition B</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'absence d'endroit personnel stable où se loger et ce, pour les trois prochains jours; 2. la fréquentation des services offerts par des organismes voués à la problématique de l'itinérance, tels les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres d'accueil; 3. la faible capacité d'adaptation d'un individu, ce qui rend plus difficile pour ce dernier la démarche de prise en charge. 	Table itinérance Saguenay	LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE
H	Plusieurs plans communautaires IPLI Politique en itinérance du RSIQ	<p>L'itinérance est le résultat de différents facteurs : des facteurs structurants tels que : pauvreté, chômage, pénurie de logement à prix modiques et de bonne qualité, lacunes dans l'organisation des services (ex. : barrière d'accessibilité, manquement dans le suivi de la réinsertion de personnes ayant reçu leur congé d'institution), disponibilité des substances psychotropes et des facteurs individuels tels que : des histoires de vie marquées d'échec, des situations de crise, des difficultés profondes, des ruptures, des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, de la violence familiale...</p>		L'ITINÉRANCE
I	Grand dictionnaire terminologique	<p>État ou situation d'une personne qui n'a pas de logement fixe. L'itinérance est un phénomène qui ne se limite pas qu'aux vagabonds et aux clochards. Les personnes dont le revenu est insuffisant pour payer un loyer sont aussi réduites à l'itinérance et elles fréquentent les soupes populaires, les centres d'hébergement et les centres de jour pour se loger temporairement.</p>		LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

SOURCE : Réseau de SOLIDARITÉ Itinérance du Québec